

## Changement de la toiture du CTM

La commission Travaux a souhaité changer la toiture du CTM (654 m<sup>2</sup>) composée de plaques en fibrociment amianté. En effet, celle-ci datant de plus de 40 ans, le risque qu'elle soit détériorée en cas d'événement climatique majeur est important. Cela paralyserait l'activité des services techniques pendant plusieurs mois, le temps de désamianter le matériel, les locaux et les équipements.



Après étude par la commission, le choix de la toiture s'est tourné vers une solution en couverture sèche en bac acier isolé, intégrant 4 lanterneaux d'1 mètre par 1 mètre.

Le marché des lots "désamiantage + couverture" s'élève à 102 237 € HT et est assuré par les sociétés Groupement d'entreprises SAS ALBANAISE DE SESAMANTAGE (basée à Rumilly) et TOITURES 2 SAVOIE (se trouvant à Annecy).

Par la même occasion, la commission a étudié l'opportunité d'apposer des panneaux photovoltaïques (PPV) sur cette nouvelle toiture, de même que sur d'autres bâtiments communaux. L'objectif était de s'inscrire dans une démarche de développement durable, avec production d'énergie verte.

Ainsi, avec l'aide du Syane, une étude de faisabilité a été menée, prenant en compte la consommation d'énergie des bâtiments communaux. Il s'est avéré que la toiture du groupe scolaire 2 était en bon état et son exposition opportune. Par conséquent, il a été décidé de couvrir 35% (soit 174 m<sup>2</sup>) de

la toiture du CTM avec des PPV. À noter que le réseau Enedis ne permet pas d'installer plus de PPV à cet endroit. De même que seront installés des PPV sur la toiture du groupe scolaire 2, à hauteur de 145 m<sup>2</sup>.

L'énergie électrique produite par l'ensemble de ces PPV sera réinjectée dans les bâtiments communaux, dans un rayon de 2 kilomètres, favorisant une autoconsommation patrimoniale.

Cette opération permettra de gagner en autonomie énergétique et d'absorber au mieux les fluctuations du prix de l'énergie électrique, tout en promouvant les énergies renouvelables.

Elle constitue un cercle vertueux et innovant : profitant d'un changement de toiture amiantée devenu nécessaire, l'ajout de PPV va contribuer à une meilleure consommation patrimoniale, une plus grande autonomie sur l'énergie et une diminution du budget de fonctionnement de la municipalité.

Les PPV seront installés par la société MD ENERGIE (de Gilly-sur-Isère) et coûteront

65 600 € HT. Il faudra entre 7 et 9 ans pour rentabiliser cet investissement, si l'on prend en compte le coût de l'électricité en 2023.

Toutes ces actions sont coordonnées par la commune avec l'aide d'une Maîtrise d'Œuvre : le cabinet FL660, basé à Saint-Pierre-en-Faucigny, qui a participé à l'étude, la rédaction des dossiers de consultation, des marchés et le suivi des travaux.

Nous tenons à remercier le Conseil Départemental, qui nous aide à financer la moitié du lot couverture (toiture avec désamiantage) et le Grand Annecy, qui nous accompagne dans ce projet en subventionnant 40 € / m<sup>2</sup> de toiture désamiantée.

